

ARRETE N° 393/25 /MINESEC DU 11 AOUT 2025
portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAOUA

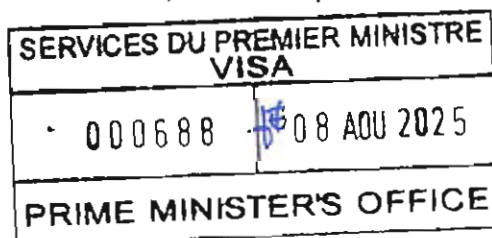
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FARO-ET-DEO

Délégué Départemental : Monsieur **DANZABE Gabriel**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0567692R**, précédemment Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Mayo-Danay, en remplacement de Monsieur ABDOULAYE ALFAKI, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG-ET-KELLE

Délégué Départemental : Monsieur **BADJECK Richard Désire**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0556516H**, précédemment Proviseur du Lycée Bilingue de Makak, en remplacement de Madame Emilienne NYOUNGA MITAMBO.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-NYONG

Délégué Départemental : Monsieur **ANGOULIE Janvier François-Xavier**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **0599924X**, précédemment Proviseur du Lycée Technique de Bagofit, en remplacement de Monsieur OKOUAWE OKENG Jean, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

Délégué Départemental : Monsieur **DJONMA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0586077M**, précédemment Proviseur du Lycée de Lokoro, en remplacement de Monsieur DANZABE Gabriel, muté.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VALLEE-DU-NTEM

Délégué Départemental : Monsieur **ASSENE BOLO BOLO Hugues**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0651189Q**, précédemment Proviseur du Lycée Bilingue de Bikok, en remplacement de Monsieur DJIOUMIM Jacques, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FAKO

Délégué Départemental : Monsieur **EFANDE LYONDA John**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **0511255M**, précédemment Proviseur du Lycée Technique de Molyko Buea, en remplacement de Monsieur NJIE Martin ESONGO, appelé à d'autres fonctions.



PRIME MINISTERS OFFICE	
• 000000	4-08 NOV 1972
SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévu par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 11 AOUT 2025

Le Ministre des Enseignements Secondaires,



PRIME MINISTER'S OFFICE	
000000	14 08 2002
VISA	
SERVICES DU PREMIER MINISTRE	

